

1

(N° 34.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1837.

*Amendement de M. B. DU BUS, au projet de loi relatif aux
modifications au tarif des douanes.*

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de réduire à 10 centimes, par cent francs de valeur, le droit de sortie sur le fil à dentelles écriu et non tors de toute provenance.

CH.-B. DU BUS.